

**ARRÊTÉ N° ARR_2023_1177_FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE DU
JURA - COMPOSITION COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT**

Annule et remplace l'arrêté ARR_2023_0686

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU les articles L251-11 à L251-13 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public,

VU la désignation des représentants en CSE par le syndicat CFDT Santé Sociaux en date du 18 janvier 2023 à la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

CONSIDÉRANT la reconsidération de la composition du CSE actée lors de la 1^{ère} réunion de l'instance en date du 26/06/2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le Comité Social d'Établissement comprend 4 membres titulaires dont 1 Président et 3 représentants du personnel.

ARTICLE 2 Est membre du Comité Social d'Établissement, en qualité de Présidente :

Mme Anne-Bénédicte BULLY, Directrice du FDE

ARTICLE 3 Sont membres du Comité Social d'Établissement, en qualité de représentants du personnel :

MEMBRES TITULAIRES :
Mme Emmanuelle DESCAMPS
Mme Aurore DAVID PERNOT
Mme Géraldine JACQUIER

MEMBRES SUPPLÉANTS :
Mme Marie-Lucile REVERCHON
Mme Flavie DEBRAND
Mme Christelle COLAS

ARTICLE 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

